



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°75
Mai 2014



Edito (WPC – 6 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

La fable du Dodo

Tout le monde connaît le Dodo (*Raphus cucullatus*). Un gros oiseau balourd qui ne volait pas et vivait sur l'île Maurice, il y a trois-cents ans. Et qui a disparu.

Cousin des pigeons, il mesurait près d'un mètre de haut et fut décrit pour la première fois en 1598, par les explorateurs hollandais qui abordèrent l'île. Grisâtre, les ailes atrophiées, de forme un peu cubique, il était tout sauf beau. Et les récits de l'époque racontent qu'il n'était pas très bon à manger. Il était gros et lourd et ne volait plus, ayant perdu cette faculté au fil des âges car il n'avait aucun prédateur à fuir sur le sol. Pour cette raison, il ne craignait pas l'homme lorsque celui-ci débarqua et en fut une proie facile, presque « stupide ».

Le Dodo s'est éteint en moins d'un siècle après sa découverte par l'homme. Victime de la chasse, mais surtout cible des espèces arrivées avec les navigateurs, comme les chiens, les chats, les singes ou les porcs. Puis il fut oublié. Le seul spécimen empaillé et conservé au Musée d'Oxford fut jeté à la poubelle au milieu du XVIIIème siècle car il tombait en poussière. Tant et si bien qu'au début du XIXème siècle, le Dodo n'était plus un fait mais un mythe, un animal inventé pour peupler les contes enfantins, comme le Dahu ou le Yéti. Il devint même plus tard un personnage des aventures d'Alice au pays des Merveilles (*Lewis Carrol*), consacrant définitivement son statut de fiction.

Et transformant par la même occasion l'histoire documentée d'une des premières extinctions animales du fait de l'homme en une simple fable. Seule restait l'expression « dead as a Dodo » (aussi mort qu'un Dodo) pour se souvenir de son triste sort. Et il fallut l'énergie d'archéologues, bien plus tard, pour ramener ses os fossilisés à la surface et nous rappeler que le mythe avait bel et bien été réalité.

Cette histoire nous en rappelle d'autres passées ou présentes. La Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN en est pleine et encore, il manque toutes celles qui nous sont et nous seront à jamais inconnues (sur les espèces connues aujourd'hui, près de 25% des mammifères, 13% des oiseaux et 40% des amphibiens sont menacés d'extinction). Des dizaines, des centaines d'espèces vont continuer à disparaître, devant nous, tels des Dodos sans défense. Comme hier le Rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest (*Diceros bicornis longipes*), officiellement disparu à jamais en 2011. Ou encore, petit à petit, des espèces encore présentes mais sur un déclin dramatique comme le lion, si emblématique de l'Afrique et pourtant si maltraité, déjà éliminé de la moitié des pays qu'il habitait jadis.

Partout, notre incroyable « résilience » nous permet d'oublier ce que nous avons perdu pour ne voir que ce qui reste, d'oublier sans cesse ce qu'était la norme pour réinventer de nouveaux « seuils de normalité ». Partout cette faculté de s'adapter au toujours moins, de repartir à chaque nouvelle génération avec le sentiment que, finalement, ça ne va pas si mal... c'est bien pour vivre sereinement au quotidien, mais jusqu'où peut-on aller ainsi ?

Si une voix, une seule, s'était émue et avait simplement averti à l'époque que le Dodo s'en allait, peut-être serait-il là encore...



« Les amères leçons du passé doivent être réappries sans cesse » disait A. Einstein. Pour sauver le Dodo de Maurice, il fallait agir... il y a trois-cents ans. Pour sauver les Dodos d'aujourd'hui, c'est aujourd'hui qu'il faut agir. Et c'est encore possible si on n'oublie pas ce que nous coûtera l'inaction...et si on s'en préoccupe vraiment.

Cette lettre NAPA nous parle justement de l'importance du suivi écologique pour la gestion des aires protégées, et plus encore, de l'importance d'utiliser ce suivi pour des décisions efficaces de gestion.

Le WPC – C'est dans 6 mois !

Formation continue en gestion des aires protégées : la 8^{ème} édition du Diplôme Universitaire a commencé à Ouagadougou

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique



Dix-huit étudiants, venus de dix pays différents (Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Niger), se sont retrouvés le 7 avril à Ouaga pour la 8^{ème} édition du Diplôme

Universitaire sur la gestion des aires protégées, mis en œuvre par l'UICN en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie. Destinée aux jeunes professionnels (gestionnaires d'AP, ONGs, privés...) gravitant dans l'univers de la conservation en Afrique, cette formation se déroule sur huit semaines et associe théorie et pratique sur le terrain.

Prochaine édition : octobre 2014 au Gabon !

Pratiques et utilisation des résultats du suivi écologique en Afrique centrale

Direction 4 de la Feuille de Route sur les AP d'Afrique

Afin de mieux comprendre les méthodologies de suivi écologique utilisées dans les aires protégées (AP) et comment leurs résultats sont intégrés dans les processus de décision pour la gestion des AP, l'UICN-Papaco a mandaté WCS (Gabon) pour réaliser une évaluation rapide de la situation en Afrique Centrale. Cette lettre NAPA présente les principaux résultats de cette étude tandis que la suivante (NAPA 76) présentera quelques-unes des méthodes détaillées de suivi écologiques utilisées sur le terrain en fonction de l'écosystème ou des espèces particulières ciblées (valeurs de l'AP).

Pour plus d'informations, consultez www.papaco.org

Introduction

Cette étude, qui se focalise sur la région du Bassin du Congo, a permis de réaliser une première évaluation de:

1. l'état actuel des pratiques de suivi écologique dans les aires protégées d'Afrique Centrale, en termes de méthodes utilisées, de fréquence de collecte et d'analyse des données, et en termes de choix des espèces fauniques sur lesquelles focaliser le suivi ;
2. la façon dont les résultats des suivis écologiques sont utilisés pour guider les pratiques de gestion des aires protégées ;
3. les principaux défis et opportunités à prendre en compte en vue d'améliorer les processus de suivis écologiques en Afrique Centrale, ainsi que l'utilisation des données qui en découlent.

Cette lettre NAPA présente la synthèse des résultats de cette étude tandis que le rapport final et la bibliographie correspondante sont disponibles sur le site web www.papaco.org. La prochaine NAPA présentera un échantillon de méthodologies détaillées pouvant être utilisé pour le suivi écologique de certaines valeurs fauniques dans les AP où elles sont présentes.

Suivi écologique et gestion des aires protégées

1. Suivi écologique

Le suivi écologique peut être défini comme un « enregistrement intermittent de l'état d'une caractéristique particulière pour détecter ou mesurer sa conformité à une norme prédéterminée ». Dans le domaine de la conservation, ces caractéristiques particulières sont d'ordre écologique : en général, ce

sont des habitats et des populations d'espèces ou des groupes d'espèces.

Les suivis écologiques sont principalement utilisés comme :

Outil de gestion

En principe, des données écologiques appropriées et récoltées en temps opportun permettent aux gestionnaires d'aires protégées d'effectuer des décisions de gestion appropriées pour optimiser l'allocation des ressources humaines et financières, pour choisir entre différents types ou intensités d'intervention, afin de faire un usage optimal des ressources limitées disponibles pour la conservation. Modifier et ajuster ainsi la gestion de son AP en fonction des résultats de conservation observés sur le terrain (via le suivi écologique) est communément appelé la « **gestion adaptative** » d'une AP. Le suivi écologique est un outil essentiel et central dans cette démarche de gestion adaptative, qui est un modèle qui permet « d'apprendre en faisant », et de tester systématiquement l'adéquation entre la planification de la gestion, et les pratiques de gestion elles-mêmes, et ce grâce au suivi des impacts de la gestion, de façon à pouvoir s'adapter rapidement à la situation réelle et ajuster la gestion de l'AP en fonction de cela. Le suivi écologique est nécessaire car il permet de mesurer les impacts des mesures de conservation pratiquées dans une AP.



Le suivi écologique, qui joue un rôle central dans le modèle de la gestion adaptative, est devenu une référence standard dans la quasi-totalité des aires protégées pour la planification de leur gestion et l'amélioration des pratiques. Son rôle fondamental est également reconnu par les bailleurs et les ONG de conservation et pleinement intégré dans les stratégies des gouvernements. Ainsi, il est fondamental de définir précisément les objectifs et les résultats attendus du suivi écologique en fonction des valeurs spécifiques de l'AP concernée.

Outil stratégique

Outre leur contribution à la gestion adaptative, les données du suivi écologique des aires protégées

peuvent également être utilisées comme base de communication pour illustrer les succès de certaines mesures de conservation ou, à l'inverse, pour rendre compte de la situation préoccupante de certaines espèces ou habitats et ainsi lever des fonds ou faire du plaidoyer auprès des gouvernements pour orienter les décisions politiques vers la conservation. Le suivi écologique fournit aussi des données indispensables et nécessaires pour évaluer les résultats de conservation et estimer leur contrepartie possible en termes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) qu'ils génèrent, dans le cadre des programmes de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) par exemple. A l'inverse, le suivi écologique peut également aider à démontrer (et peut-être à quantifier) les dommages en termes d'impacts environnementaux, causés par la pollution par exemple. Enfin, en fournissant des états de référence objectifs sur l'état de conservation, le suivi écologique peut aider à anticiper les changements des seuils de référence des états d'équilibre des écosystèmes terrestres ou marins.

A une échelle plus large, étant donné que le nombre d'aires protégées augmente et que les investissements pour la conservation grandissent, les conversationnistes expriment le besoin de justifier l'efficacité de leurs actions sur la base de solides comparaisons empiriques à travers des comparaisons des succès des différents types de conservation dans les aires protégées par rapport à d'autres approches de gestion. Ces évaluations sont de plus en plus sollicitées par les bailleurs de fonds pour justifier leur investissement pour soutenir les aires protégées. La fiabilité des données écologiques est donc primordiale pour renforcer ces évaluations de l'efficacité de la conservation. Les réseaux d'aires protégées étant souvent le dernier refuge des espèces menacées, leurs données de suivi écologique ont un poids considérable dans le cadre de l'évaluation du risque d'extinction au regard des critères de la liste rouge de l'UICN. Par exemple, en Afrique Centrale, des données montrant une baisse de la population du Gorille des Plaines Occidentales dans les aires protégées ont constitué un argument essentiel pour l'inscription de cette espèce en « danger critique d'extinction ». Compte tenu du fait que la liste Rouge de l'UICN est de plus en plus utilisée par les industriels et les acteurs du développement (par exemple, par la Corporation Internationale Financière, IFC en anglais) pour évaluer le niveau d'atténuation environnementale exigé dans le cadre de leurs activités, la qualité des données de suivi écologique des aires protégées peut avoir des effets pratiques, bien au-delà des

limites géographiques de chaque aire protégée prise individuellement.

2. Investir dans le suivi écologique

Malgré le consensus général selon lequel la gestion adaptative est une bonne pratique en termes de conservation, la légitimité du suivi écologique, qui est l'outil de base de la gestion adaptative, et qui devrait être une priorité pour la gestion des aires protégées, reste pourtant toujours relativement controversée, et ce pour trois raisons principales :

- Dépenses :

La mise en œuvre de protocoles de suivi écologique statistiquement fiables nécessite souvent un personnel considérable, d'importants investissements en termes de logistique et de temps. Décider de combien dépenser pour effectuer un suivi écologique relève donc toujours d'un compromis : l'argent pourrait être mieux dépensé sur une protection plus intense sur le terrain par exemple, ou bien sur d'autres interventions de gestion, ou encore pour des enquêtes sur des zones non encore protégées, etc. Compte tenu du caractère urgent des actions à entreprendre pour enrayer de nombreuses menaces, et compte tenu des niveaux de financement pour la conservation qui demeurent insuffisants malgré des contributions parfois considérables des bailleurs, le compromis lié à l'allocation des fonds au suivi écologique plutôt qu'à la protection reste des plus controversés.

- Qualité des données :

En effet, de nombreux suivis écologiques ne sont pas en mesure de détecter de manière fiable les changements écologiques sur des échelles de temps courtes, donc utiles pour adapter la gestion en temps réel. La raison la plus fréquente de cela est une collecte de données mal planifiée ou mal exécutée. En outre, même si le protocole de suivi écologique respecte la rigueur statistique, la qualité des données peut parfois être faible en raison de défis pratiques de collecte de données : c'est le cas des problèmes de détection de certaines espèces insaisissables compte tenu des conditions de terrain variables et généralement difficiles.

- Liens effectifs avec la gestion de l'AP :

Le suivi écologique n'est clairement pas une panacée pour la gestion. Les exemples où des espèces ont été perdues ou ont subi des baisses importantes de population en dépit d'un suivi écologique intensif abondent : le suivi intensif des rhinocéros blancs du Nord dans le parc national de Garamba en

République Démocratique du Congo (RDC) a été incapable d'empêcher l'extinction de cette sous-espèce dans cette zone ravagée par la guerre et l'insécurité. De même, les enquêtes répétées sur le Rhinocéros noir dans le nord-ouest du Cameroun n'ont pas permis de surmonter l'apathie politique qui a accompagné sa disparition.

Le choix de savoir s'il faut investir ou non dans un suivi écologique est complexe et dépend de nombreux facteurs différents. Beaucoup d'auteurs différents ont tenté de codifier les différentes décisions concernant le suivi écologique que les gestionnaires d'aires protégées doivent prendre et les facteurs qui doivent les influencer, que ce soit de façon globale ou pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers. Il n'est pas clair cependant dans quelle mesure 1) ces discussions académiques influencent vraiment les pratiques de suivi écologique sur le terrain dans les aires protégées et 2) si les résultats du suivi écologique sont en effet utilisés pour influencer la gestion. La présente étude vise donc à permettre de faire un premier pas pour répondre à ces questions en rassemblant tous les documents de suivis écologiques et en documentant la manière dont les suivis écologiques sont réalisés, pratiquement et sur le terrain,, en Afrique Centrale.

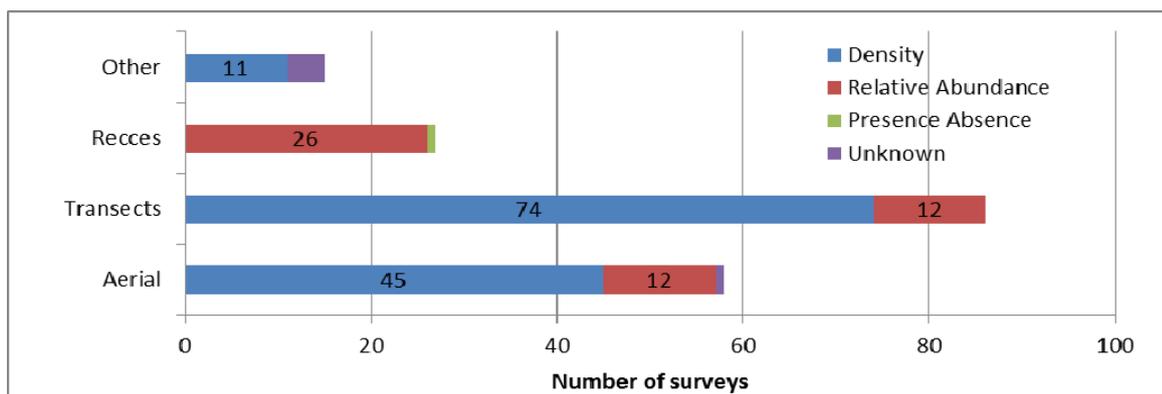


Résultats de l'étude en Afrique Centrale

a. Nombre et répartition des enquêtes

Dans le cadre de cette étude, l'échantillon final comprend 121 aires protégées réparties dans six pays différents. L'analyse porte sur 205 rapports techniques et articles compilant les résultats de 255 enquêtes individuelles dans des aires protégées d'Afrique Centrale répondant aux critères identifiés (voir le rapport pour plus de détails).

Dans 33 aires protégées de l'échantillon, nous n'avons pas pu confirmer si un suivi écologique a eu lieu ou non de façon correcte. Il est plus probable qu'il n'y ait pas eu de suivi dans la plupart de ces aires protégées, mais nous ne pouvons pas le préciser. Pour les 88 autres aires protégées où nous étions en mesure de confirmer la présence ou l'absence d'un suivi écologique, 74 d'entre elles ont eu au moins une enquête de base effectuée et 14 aires protégées n'avaient pas de suivi du tout.



comptages complets à pied, et de comptages à partir des stations d'appel.

Nombre d'enquêtes par techniques d'enquête identifiées

Dans l'ensemble, les deux tiers (66 %) de la superficie combinée des 121 aires protégées a, dans une certaine mesure, bénéficié d'un certain contrôle et suivi écologique. La proportion est beaucoup plus élevée au Gabon, en République du Congo et en Guinée équatoriale où la grande majorité des AP (99-100%) de la région ont été visitées au moins une fois. Cependant, en République Démocratique du Congo seulement environ la moitié (49 %) des aires protégées a été visitée au moins une fois, ce qui influence fortement la moyenne globale.

Quelques-unes des 74 aires protégées qui ont été suivies l'ont été à plusieurs reprises, mais près de la moitié d'entre-elles ne l'ont été qu'une seule fois. Cependant, la plupart des aires protégées qui ont été suivies à plusieurs reprises sont des AP de grande taille et ainsi couvrent une surface similaire aux aires protégées suivies une seule fois. Ainsi, les aires protégées qui ont été suivies une seule fois (= 32 AP), couvrent finalement une surface équivalente que celles qui ont été suivies trois (= 9 AP) ou quatre (= 7 AP) fois.

b. Techniques de suivi

Au sol, la pratique des transects est la technique d'enquête la plus fréquemment utilisée, qui, dans la plupart des cas, fournit des informations de densité. Elle est suivie par la méthode des relevés aériens, qui fournit également généralement des informations de densité. La reconnaissance d'indices au sol au cours de la marche dans la nature (Recces) fournit des données sur l'abondance relative, mais est également utilisée pour obtenir des informations de présence-absence. La catégorie « autres » est composée de questionnaires d'enquêtes, de

c. Ce qui a été suivi

De loin, l'espèce la plus fréquemment étudiée dans la zone de notre étude est l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*). Il est suivi par les grands singes, notamment les gorilles et les chimpanzés (*Gorilla gorilla gorilla* et *Pan troglodytes troglodytes*), les céphalophes rouges (et plus généralement le groupe d'espèces de céphalophes de taille moyenne), et les gazelles à front roux (*Eudorcas rufifrons*). Toutes ces espèces, en dehors de la gazelle à front roux, sont fréquemment suivies dans l'ensemble des enquêtes et des reconnaissances par transects au sol. Elles sont présentes dans les six pays inclus dans cette étude. L'aire de répartition de la gazelle à front roux est une large bande en Afrique de l'Ouest, atteignant les limites nord-ouest du Cameroun dans notre zone, où elle a été suivie presque chaque année dans le parc national de Waza, depuis 1960.

La tendance générale est donc que les espèces avec une large distribution dans la zone d'étude ont été plus fréquemment suivies puisqu'elles sont incluses dans la plupart des enquêtes multi-espèces répétées dans un grand nombre de zones protégées, tandis que celles avec une répartition restreinte (y compris les espèces endémiques et les sous-espèces) ont été moins souvent suivies car elles se trouvent dans un petit nombre de zones protégées. Certaines espèces de grande dispersion ont été rarement étudiées tout simplement en raison de la difficulté de la détection de ces espèces. Le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) est rare et très énigmatique, tandis que certaines espèces de céphalophes ne peuvent être distinguées que par l'analyse génétique de leurs déjections car leur observation directe est très difficile.

d. Utilisation des données de suivi pour prendre des décisions de gestion

Malheureusement, il existe peu d'exemples d'utilisation directe du suivi écologique dans la prise de décisions au niveau du site. Nous avons cependant été en mesure de trouver plusieurs exemples où les résultats explicites et scientifiquement démontrés du suivi n'ont pas été utilisés pour modifier la gestion. Par exemple, au Cameroun, les enquêtes (conduites en 2011) ont montré que la population de lions dans le complexe de la Bénoué était grandement en dessous du niveau estimé généralement, étant donné l'abondance des proies (lui-même appauvri considérablement) et que les quotas existants pour la chasse au trophée de ces lions atteignaient des niveaux largement trop élevés pour être durables. Malgré ces données de qualité, aucun changement des quotas de chasse (soit en nombre d'animaux soit relativement à leur âge de prélèvement) n'a encore été mis en œuvre... Dans la plupart des cas donc, le suivi écologique, même s'il est bien fait, n'influence pas le processus décisionnel du gestionnaire PA.



Conclusions et recommandations

Certains résultats présentés dans le rapport montrent que :

- Une certaine forme de suivi a lieu dans la majorité (66 %) des zones protégées d'Afrique Centrale. La proportion de la surface qui a été visitée une fois, deux, trois ou quatre fois est à peu près similaire (entre 11-16 %). Le cinquième de la surface des AP en République Démocratique du Congo (RDC) est « sans suivi » (cela ne comprend pas les AP avec "aucune information") et est composé de deux grandes aires protégées (Bili-Uere et la Réserve naturelle de Sankuru), et de deux aires protégées de plus petite taille. La plus grande surface d'AP dont le suivi est inconnu peut être attribuée à la RDC, suivie par la République centrafricaine.
- La plupart des suivis est axée sur de larges espèces qui sont généralement suivies collectivement, comme les éléphants, les singes et les céphalophes de certaines espèces. Cela a fourni des données précieuses sur l'état et les tendances de ces espèces au niveau des populations

régionales, comme on le voit dans la méta-analyse récente des populations d'éléphants de forêt qui a démontré une perte d'effectifs s'étalant sur une plage de 30 à 63% selon les lieux et sur la période de 2002 à 2011.

Basées sur le processus de compilation des informations de suivi biologique et sur nos premières analyses, nous proposons ici un quelques recommandations préalables pour améliorer l'utilisation du suivi écologique.

Recommandation 1: expérimenter de nouvelles méthodes, mais veiller à ce que les futures enquêtes restent compatibles avec les données existantes.

De nouvelles méthodes telles que l'analyse génétique, le piégeage photo ou par film, les relevés acoustiques... ont toutes le potentiel d'augmenter considérablement l'efficacité et l'efficience du suivi écologique des aires protégées en Afrique Centrale. Cependant, il existe un risque que de nouvelles techniques, en particulier celles qui produisent des images interprétables, soient adoptées rapidement en excluant alors des techniques plus traditionnelles (et peut-être moins "sexy").

Lorsque de nouvelles méthodes sont adoptées, elles devraient être soit utilisées pour améliorer des ensembles de données existantes ou devraient être soigneusement calibrées en fonction des méthodes déjà en place pour assurer la comparabilité des nouveaux relevés avec les données plus anciennes.



Recommandation 2: reconnaître l'importance de la bonne réalisation des suivis

Pour de bonnes raisons, les donateurs ont tendance à vouloir réduire ce qui est perçu comme des coûts inutiles « généraux », en particulier les salaires du

personnel non affecté au terrain. Toutefois, cette étude a montré que les retards « logistiques » peuvent être un facteur important pénalisant, en augmentant le coût des enquêtes. Les bailleurs de fonds et les gestionnaires pourraient donc aider les organisateurs des suivis à améliorer leurs performances (et ainsi mieux justifier leurs coûts de gestion) en exigeant qu'ils fixent des objectifs clairs pour l'effort à produire au cours des enquêtes selon des catégories normalisées, puis ensuite qu'ils signalent l'effort réel appliqué. Tout en reconnaissant que chaque aire protégée a ses difficultés logistiques propres, et que les problèmes logistiques imprévisibles et inévitables se produisent, des analyses normalisées sur l'efficacité du suivi pourraient être utilisées pour comparer les performances des différentes organisations ou des différentes équipes d'enquête au sein des organisations. Le suivi de l'utilisation des ressources humaines est déjà un élément clef des meilleures pratiques de gestion et les bons gestionnaires d'AP le font déjà donc ce travail ne serait pas un fardeau administratif supplémentaire important.

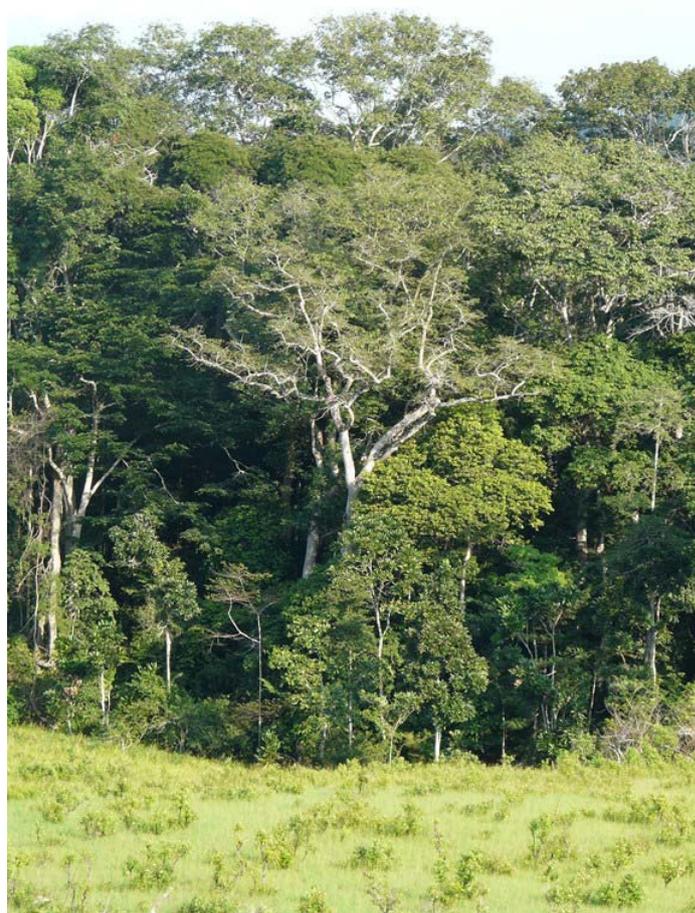
Recommandation 3: veiller à ce que les enquêtes pilotes soient « rentables »

Dans le meilleur des cas, des enquêtes pilotes peuvent fournir des estimations de taux de rencontre et de variation dans les taux de rencontre qui peuvent aider considérablement à améliorer préalablement la précision des enquêtes à conduire en identifiant l'effort d'échantillonnage requis et les possibilités de stratification. Cependant, dans certains cas, en particulier dans les grandes zones reculées, le coût des enquêtes pilotes peut se rapprocher de celui d'une enquête complète. Lorsque des études pilotes sont proposées, elles doivent être clairement justifiées, ce qui devrait inclure une évaluation de leur rapport coût- efficacité.

Recommandation 4: créer des incitations pour accroître la qualité et la diffusion des résultats du suivi écologique.

Bien que plusieurs ressortissants d'Afrique Centrale ont produit des articles de journaux sur la base des études écologiques et des suivis (par exemple Omari et al, 2009; Inogwabini et al, 2000; Forboseh et al, 2007; Inogwabini et al, 2007), il est irréaliste de s'attendre à ce tous les suivis soient d'une originalité suffisante pour justifier la publication dans une revue à comité de lecture international de haute qualité. Malheureusement, il y a aussi un nombre croissant de revues en ligne avec un semblant d'évaluation par les pairs prêtes à publier des travaux de piètre qualité et même un travail plagié. Ce n'est pas une question théorique : nous avons rencontré dans les faits un

certain nombre de cas de plagiat sur la base des relevés de la faune des aires protégées au cours de cette étude.



L'établissement d'un vrai examen par les pairs, d'un libre accès régional (et probablement uniquement en ligne) à une revue de qualité pourrait aider à combler le fossé entre les grandes revues internationales et celles « prédatrices ». Cela pourrait être semblable à Pachyderme, la revue du Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique ou à Koedoe, le journal du Service des parcs nationaux en Afrique du Sud ou encore des revues ornithologiques spécialisés comme Malimbe. Une revue comme cela aurait les avantages 1) de fournir une incitation pour les enquêtes à être développées jusqu'à une qualité au-dessus du « minimum » requis pour les bailleurs de fonds, 2) de fournir des informations indispensables aux spécialistes du suivi et 3) d'améliorer la transparence et la diffusion des résultats du suivi.

La gestion et la production d'un tel journal seraient un service réel qu'une organisation régionale de conservation pourrait fournir à la communauté des aires protégées en Afrique Centrale. Il ne serait crédible que si examen par les pairs d'un niveau suffisamment élevé est établi et maintenu. Un partenariat avec un journal existant axé sur la

conservation et de haute qualité serait un moyen d'assurer que la qualité est rapidement atteinte puis maintenue...

Plus d'info sur www.papaco.org

ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX

Appel international à candidatures pour l'inscription au Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS)

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

L'actuelle formation en DESS à l'ERAIFT dure 18 mois, dont 10 mois de cours, 2 mois de stage collectif de terrain (STADI) et 6 mois de préparation de mémoire de DESS.

Les cours sont organisés en « Chaires » qui comprennent le cours magistral, les travaux pratiques et dirigés, les travaux personnels de l'étudiant et les travaux de mémoire de DESS. Les enseignements sont répartis en semestres, et arrimés au Système LMD3 du Processus de Bologne.

Le diplôme de DESS octroyé par l'Ecole a été reconnu par le CAMES lors de sa réunion du 05 décembre 2001 à Abidjan. Il est l'équivalent de Master 2. Les détenteurs de ce diplôme sont acceptés dans presque toutes les universités au monde pour poursuivre leur doctorat.

Envoi des dossiers des candidatures Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT par deux voies :

1. En **version numérique** via l'adresse e-mail de l'Ecole (eraift@yahoo.fr) avec copie à la secrétaire, Valentine Munzamba (valimunz2005@yahoo.fr).

2. En version « **hard copy** » par une voie sécurisée en courrier enregistré (DHL, EMS, FEDEX, TNT, etc.) à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Directeur de l'ERAIFT Université de Kinshasa (UNIKIN), B.P. 15.373 Kinshasa I. République Démocratique du Congo.

Date limite du dépôt de dossier : 30/06/2014.

Les candidats peuvent envoyer toutes questions à l'adresse suivante : eraift@yahoo.fr. Les candidats peuvent accéder au formulaire de demande en ligne à l'adresse suivante : www.eraift-rdc.cd

De nouveaux partenaires pour la conservation de la biodiversité du complexe WAP

Par **Lacina KONE**

Coordinateur du projet GTRN-WAP/PAPE

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique



Les participants à l'atelier

Les élus des communes et les organisations de la société civile de la périphérie du complexe WAP s'engagent pour la conservation de la biodiversité du complexe des parcs nationaux du W, de l'Arly et de la Pendjari (WAP) à travers le projet « Amélioration de la gestion territoriale communale et intercommunale des ressources naturelles dans les communes riveraines du complexe WAP » le dont le lancement a eu lieu le 1er avril 2014 à Niamey.

Le projet fait partie de la composante 3 du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente soutenu par l'Union européenne, l'UEMOA et les États du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Il est cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UICN en partenariat avec l'ONG nigérienne Aménagement des Terres et Protection des Forêts (ATPF) et l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) pour soutenir sept communes de l'Est du Burkina Faso et de l'Ouest du Niger dans leurs efforts de planification territoriale communale ou intercommunale dans l'optique d'une meilleure gestion et valorisation des ressources naturelles. Le projet soutiendra également les communes périphériques du W et de la Pendjari au Bénin à travers leurs intercommunalités. Cette coalition d'acteurs s'est engagée au côté des gestionnaires des AP de l'ensemble de la zone périphérique des parcs nationaux de la zone WAP en vue de réduire les pressions dans les aires protégées du complexe WAP et accroître les bénéfices issus de la valorisation de la biodiversité au profit des communautés périphériques.

L'importance d'une telle démarche et son intérêt pour les AP du complexe ont été soulignés par le Ministre de l'environnement du Niger qui a déclaré dans son discours de lancement que « Les seules Aires Protégées de l'État et leur gestion par lui seul ne sauraient freiner la dégradation du couvert végétal et partant l'ensemble des êtres qui y vivent ».



Entrée du parc national de la Pendjari

Les Collectivités du Bénin, du Burkina et du Niger, qui vont travailler dans le cadre de ce projet avec leurs populations sur les questions de gestion durable des ressources naturelles, les ONG et les associations locales et les services décentralisés devront, d'ici la fin du projet, voir leurs capacités techniques renforcées et être capables de développer de nouveaux partenariats aussi bien dans la conservation que dans le développement de manière générale.

En prenant part aux efforts de gestion durable et de valorisation des ressources naturelles, les collectivités et les Organisations de la Société Civile espèrent être reconnues comme des partenaires à part entière dans la dynamique régionale de gestion du complexe WAP.

Plus d'info : lacina.kone@iucn.org



Communauté de la Pendjari

Conférence : “Ecosystèmes, Economie et Société: comment la restauration à grande échelle peut stimuler le développement durable.

29-30 mai 2014 à l'Académie des Sciences, Washington DC, Etats-Unis

L'Institut Veolia Environnement développe un programme de Conférences de prospective environnementale et va organiser sa 7ème édition sur le thème de la Restauration des Ecosystèmes en partenariat avec l'Agence Française de développement (Afd), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le *Water Science and Technology Board* du Conseil de la Recherche américain.

Cette conférence se tiendra à Washington DC les 29 et 30 mai 2014. L'objectif poursuivi est d'analyser le potentiel de restauration des écosystèmes à grande échelle pour générer de nouveaux moyens de subsistance, créer des emplois, assurer un développement socio-économique, en plus de la remise en état des fonctionnalités des écosystèmes, de la continuité écologique et de la biodiversité.

Contexte

La biodiversité sous-tend l'humanité de multiples façons, y compris via la fourniture de nourriture, d'eau douce, d'air pur ou le contrôle des maladies. Cependant la croissance continue de la population, la consommation non contrôlée des ressources naturelles, la pollution et le changement climatique sont susceptibles d'exercer des pressions supplémentaires sur les écosystèmes.

Dans le même temps, il y a de plus en plus consensus sur le fait que la restauration des fonctionnalités des écosystèmes contribue non seulement à préserver la biodiversité, mais aussi à

assurer des moyens de subsistance, à lutter contre la désertification et à atténuer ou s'adapter au changement climatique. En outre, la restauration écologique pourrait ouvrir de nouvelles voies économiques.

Plusieurs initiatives présentent des améliorations prometteuses. Par exemple : protection des bassins versants pour l'eau potable (approvisionnement des villes), reboisement et lutte contre la pauvreté, engineering des zones humides, décontamination des sols à grande échelle, canaux maritimes, récifs artificiels, lutte contre les espèces envahissantes, reforestation et puits de carbone, émergence de l'approche de la restauration des paysages. Elles allient des niveaux sans précédent d'expertise scientifique et technique, de collaboration entre une pluralité d'acteurs - public, privé et civil - de nouvelles formes de gouvernance collaborative et des fonds et ressources diversifiés.

Face à ces observations, il y a un besoin de données scientifiques enrichies, d'une part, et d'autre part de partage de pratiques concrètes pour faciliter la compréhension de ces défis complexes et l'émergence de solutions. Avec une approche pluridisciplinaire et holistique, la Conférence permettra de recueillir et promouvoir des idées et des outils novateurs sur la façon de mettre en oeuvre efficacement des projets de restauration à grande échelle.

Pour ce faire, elle sera structurée autour de :

- Un volet technique : l'analyse des projets de restauration et des pratiques existantes, de favoriser un dialogue productif et d'en tirer des enseignements sur les conditions de fonctionnement, la pertinence et la transférabilité dans différents contextes.

- Un segment « décideurs » : pour discuter des orientations politiques et des régimes institutionnels nécessaires à la traduction de ces idées et de ces engagements en actions.

La Conférence réunira 400 décideurs, parties prenantes et spécialistes du Nord comme du Sud, pour échanger à partir d'études de cas remarquables et mieux partager les idées et les pratiques sur le potentiel de la restauration des écosystèmes à grande échelle pour enrayer la perte de biodiversité, générer de nouveaux moyens de subsistance, renforcer la résilience climatique et ouvrir de nouvelles voies économiques.

Objectifs

La conférence cherchera en particulier à :

1. Partager des expériences internationales sur les initiatives de restauration des écosystèmes réussies et promouvoir la qualité de la recherche scientifique et expériences sur le terrain afin de fournir de solides connaissances factuelles
2. Analyser les conditions pour que les projets soient amplifiés et reproduits ailleurs.
3. Aider à la compréhension des cadres réglementaires adaptés pour faciliter la mise en oeuvre de ces projets à l'échelle d'un territoire.
4. Encourager le dialogue et favoriser l'échange d'idées entre spécialistes de la restauration, décideurs, experts scientifiques, organismes de financement, opérateurs publics et privés, institutions multilatérales, ONG et représentants des collectivités locales.
5. Mettre en évidence le potentiel des projets de restauration de grande échelle pour la préservation des écosystèmes, l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et le développement.
6. Contribuer à informer les décideurs sur les conditions de développement d'expériences réussies afin d'aider la prise de décision.
7. Soutenir la mise en oeuvre des objectifs d'Aichi CDB, le Bonn Challenge de l'UICN et la définition des objectifs du développement durable des Nations Unies

Plus d'infos : www.ecosystems-economy-society.org
Contact : contact-institut.ve@institut.veolia.org





Sydney, 12 – 19 novembre 2014

*Des parcs, des hommes, une planète :
des solutions pour nous inspirer*

Vers une gouvernance et une gestion modernes des AP... 22 histoires pour nous parler de conservation en Afrique. En route vers le Congrès Mondial des Parcs !

La préparation du congrès mondial des parcs, à Sydney, en novembre, se poursuit. Dix-neuf des 22 « champions » que nous avons sélectionnés pour porter « la voix de l'Afrique » (voir les précédentes NAPA et en particulier le n°74) se sont retrouvés au Kenya, à la fin du mois d'avril. Les participants ont présenté leurs histoires et ont commencé à travailler sur les messages clefs qu'ils entendent délivrer au congrès et qui portent en particulier sur les courants 1 (résultats de la conservation), 5 (conservation et développement) et 6 (gouvernance de la conservation).

A suivre dans les prochains mois !



Ce programme est financé par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (Union Européenne)



NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD
UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

bora.masumbuko@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN

